

Bretagne



N° 46

Novembre 2016

Les travailleurs qualifiés attirés par les métropoles, les retraités et les touristes plutôt par le littoral

Les arrivées d'emplois et de résidents dans les zones d'emploi de la région tiennent à des tendances de fond, tropisme littoral ou étalement urbain, mais aussi à des chocs conjoncturels. Sur la période récente, la zone d'emploi de Rennes continue d'attirer les compétences, les établissements et les emplois. Les flux d'actifs qualifiés se maintiennent vers celle de Brest. Mais ce dynamisme économique se constate également en dehors de ces deux métropoles avec notamment un taux d'arrivée d'emplois productifs en augmentation dans les zones d'emploi de Lorient, Saint-Malo et Redon.

Le littoral breton demeure attractif pour les touristes et les retraités. Cependant, l'arrivée de résidents dans certains territoires intérieurs ou distants des grands pôles urbains se renforce.

Alain Maillochon et Ludivine Neveu-Cheramy, Insee

L'attractivité économique des zones d'emploi de la région (*définitions*) peut être mesurée, a posteriori, selon une double optique : productive et résidentielle (*définitions*). L'attractivité est la capacité d'un territoire à attirer, d'une part, les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles (entreprises, capitaux, travailleurs qualifiés ou équipements). D'autre part, les personnes qui viennent dépenser leurs revenus dans la zone, contribuent ainsi au développement de la demande locale. Pour certaines zones d'emploi, l'attractivité évolue en suivant des tendances de fond (tropisme littoral ou périurbanisation). Pour d'autres, elle augmente ou diminue sous l'effet de chocs conjoncturels (installation d'établissements, progression des débouchés pour des unités productives résidentes, disparition de certaines activités prépondérantes dans le tissu local).

Entre 2008 et 2013, l'attractivité productive semble moins dynamique. En effet, la région enregistre un léger ralentissement de la création d'emplois productifs par des centres de décision extérieurs. De plus, les arrivées d'actifs qualifiés stagnent.

En revanche, l'attractivité résidentielle des zones d'emploi de la région progresse. Ceci sous l'effet conjugué d'arrivées de retraités (+ 0,5 % pour les zones d'emploi bretonnes contre + 0,4 % au niveau national en 2013) et de touristes.

La zone d'emploi de Rennes continue d'attirer les compétences, les établissements et les emplois

Sur la période 2011-2013, la zone d'emploi de Rennes capte 42 % des arrivées d'actifs à compétences rares enregistrées par les zones d'emploi de la région et

1 La zone d'emploi de Rennes toujours attractive

Effectifs par indicateur et zone d'emploi (en nombre)

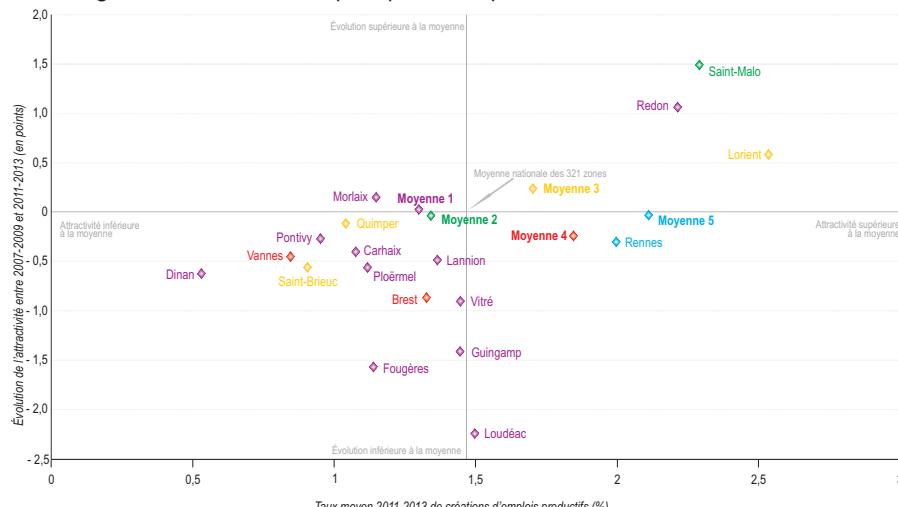
	Emplois productifs créés de 2011 à 2013	Arrivées d'actifs à compétences rares en 2013	Arrivées de retraités en 2013	Arrivées de navetteurs en 2013	Emplois liés au tourisme en 2013
Dinan	< 100	< 100	530	940	2 020
Guingamp	< 500	< 100	< 500	600	< 500
Lannion	< 500	< 100	860	< 500	1 620
Loudéac	< 500	< 100	< 500	< 500	< 500
Saint-Brieuc	< 500	< 500	1 320	960	3 900
Brest	1 080	< 500	1 000	870	5 790
Carhaix-Plouguer	< 100	< 100	< 500	< 500	< 500
Morlaix	< 500	< 100	< 500	550	880
Quimper	590	< 500	1 480	1 120	5 480
Fougères	< 500	< 100	< 500	< 500	< 500
Redon	< 500	< 100	< 500	< 500	< 500
Rennes	3 600	1 130	1 580	2 840	8 430
Saint-Malo	< 500	< 100	550	760	3 300
Vitré	< 500	< 100	< 500	< 500	< 500
Lorient	1 350	< 500	1 290	1 090	3 700
Ploërmel	< 100	< 100	< 500	< 500	< 500
Pontivy	< 500	< 100	< 500	< 500	< 500
Vannes	520	< 500	2 500	1 490	7 730

Source : Insee, recensement de la population 2013, DADS, Acoss 2013, REE, Clap, Lifi 2011 à 2013

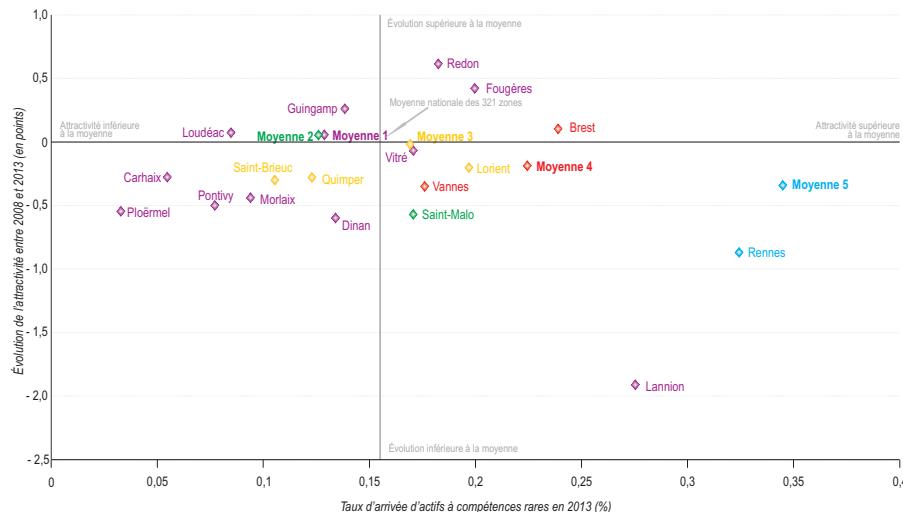
2 Dynamisme des créations d'emplois productifs dans les zones d'emploi de Saint-Malo, Redon et Lorient

Mesures de l'attractivité productive...

... au regard de la création d'emplois productifs par des centres de décision extérieurs



... au regard de l'arrivée des actifs à compétences rares



Lecture : En 2013, le taux de création d'emplois productifs dans la zone d'emploi de Lorient, est de 2,54 %, soit 0,83 point de plus que la moyenne des zones de sa catégorie (moyenne 3). Sur la période 2008-2013, son attractivité au regard des emplois concernés a progressé plus rapidement que pour l'ensemble des zones de sa catégorie (chacune des zones d'emploi bretonnes est comparée à la moyenne de sa catégorie, cf encadré Définitions).

Source : Insee, recensement de la population 2013, REE, Clap, Lifi 2011 à 2013

38 % des emplois productifs générés par des centres de décisions extérieurs. Ce niveau d'attractivité est en léger repli. Il place la zone d'emploi de Rennes au-dessus de la moyenne des zones d'emploi de France, mais un peu en retrait par rapport aux autres zones d'emploi de sa catégorie (230 000 emplois ou plus). Elle figure au 21^e rang national pour le taux d'arrivées d'actifs à compétences rares en 2013 (soit plus d'un millier d'installations). Mais seulement au 67^e rang concernant le taux de création d'emplois productifs par des centres de décisions extérieurs. Ces 3 600 nouveaux emplois décidés par des sièges extérieurs (figure 1) concernent autant des établissements déjà présents sur la zone

d'emploi de Rennes que des implantations de nouveaux établissements. Ils touchent notamment aux activités du conseil en systèmes et logiciels informatiques, de l'ingénierie, de la logistique ou du nettoyage.

Les arrivées d'actifs qualifiés se maintiennent sur Brest mais déclinent sur Lannion

Entre 2008 et 2013, les zones d'emploi de Brest et de Lannion voient leur attractivité concernant le taux de création d'emplois dans la sphère productive baisser. Ces zones se situent pour ce critère au-delà du 150^e rang au niveau de la France entière. Cependant, la métropole de Brest constitue un pôle d'emplois pour l'enseignement

supérieur et la recherche. La zone d'emploi de Brest continue ainsi d'attirer des actifs qualifiés. Elle se maintient à ce titre au 49^e rang des zones françaises. Au contraire, l'existence d'une spécificité dans le tissu économique de la zone d'emploi de Lannion (l'électronique) la place au 32^e rang en 2013 au lieu du 7^e en 2008. D'une façon générale, l'attractivité économique de territoires n'abritant pas de grand pôle d'emploi ou dont l'activité économique se concentre sur quelques unités productives (ou dans un secteur prépondérant) s'avère sensible à la conjoncture.

Lorient, Saint-Malo et Redon attractifs pour les emplois productifs sur la période récente

Entre 2011 et 2013, la zone de Lorient fait partie des zones d'emploi les plus attractives de sa catégorie pour la création d'emplois de la sphère productive par des sièges d'entreprises extérieurs (figure 2). En effet, le taux d'arrivée d'emplois est de 2,5 %, au-dessus de la moyenne de sa catégorie (1,7 %). Il est aussi supérieur à la moyenne de l'ensemble des zones françaises (1,5 %). Sur ce critère, la zone d'emploi de Lorient gagne 47 places et se positionne au 30^e rang sur l'ensemble des 321 zones d'emploi. Pour autant, dans cette zone, le taux de créations d'établissements de la sphère productive décidées par l'extérieur s'avère parmi les moins élevés de la région et 60 % des effectifs créés sont le fait d'établissements déjà présents sur le territoire, principalement dans les secteurs du nettoyage ou de la construction navale.

Sur la même période, les créations d'emplois progressent fortement dans les zones d'emploi de Saint-Malo et de Redon. À ce titre, elles figurent en 2013 parmi les cinquante premières zones d'emploi françaises. En 2011, elles se situent au-delà du 150^e rang sur 321 et ont progressé respectivement de 187 et 133 places. S'agissant de la zone d'emploi de Saint-Malo, les trois quarts des créations d'emplois du secteur productif vont de pair avec l'installation d'établissements. Il s'agit notamment d'établissements de fabrication d'engrais ou de fertilisants. Quant à la zone d'emploi de Redon, les postes sont principalement créés dans des établissements des secteurs de l'électronique et de la fabrication de pièces techniques en plastique.

Le littoral breton attire toujours les touristes et les retraités

Comme en 2007, Saint-Malo demeure la première zone d'emploi bretonne en termes d'attractivité touristique en 2013. Elle se situe parmi les 35 premières zones d'emploi françaises. Sur ce territoire, la fréquentation

touristique alimente la demande en biens et services contribuant au développement de l'économie locale. Ainsi la part de l'emploi touristique (*définitions*) est de 8,3 % contre 3,7 % en Bretagne et 4,4 % au niveau national. Sur les 3 300 emplois touristiques de la zone, ceux consacrés aux soins de la personne – notamment dans la thalassothérapie – occupent une place relativement importante (5,1 %). Sur la même période, la zone d'emploi de Dinan voit son attractivité se confirmer en se positionnant au 45^e rang au niveau France entière. Elle abrite 2 000 emplois touristiques soit 6,9 % de l'emploi local.

À l'inverse, les zones de Vannes et de Lannion accusent une légère baisse de leur attractivité touristique sur la période. Leurs taux d'emplois touristiques sont proches de 6 %, correspondant respectivement à 7 700 et 1 600 emplois. Ces deux zones d'emploi continuent d'attirer les retraités (respectivement 2 500 et 860 en 2013). Vannes s'inscrit au 1^{er} rang de sa catégorie pour l'accueil des retraités devant Cannes-Antibes et Toulon. Lannion et Vannes se situent aux 14^e et 39^e rangs nationaux pour le taux d'arrivée de retraités (*définitions*). Ces deux zones sont particulièrement prisées des anciens cadres et professions intermédiaires : ils représentent 42 % des arrivées contre 31 % des résidents retraités.

L'intérêt pour les territoires intérieurs ou distants des grands pôles urbains se renforce

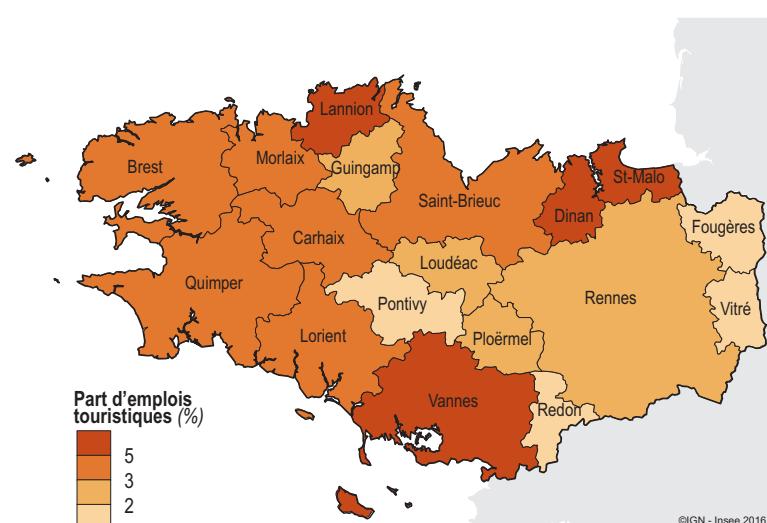
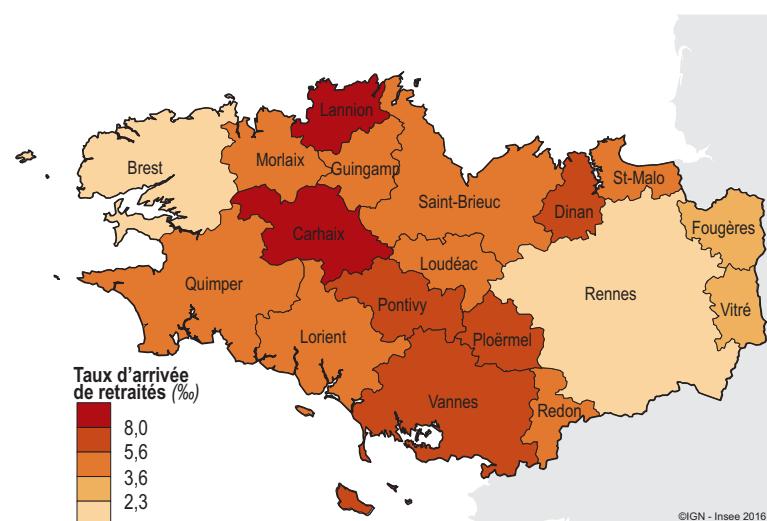
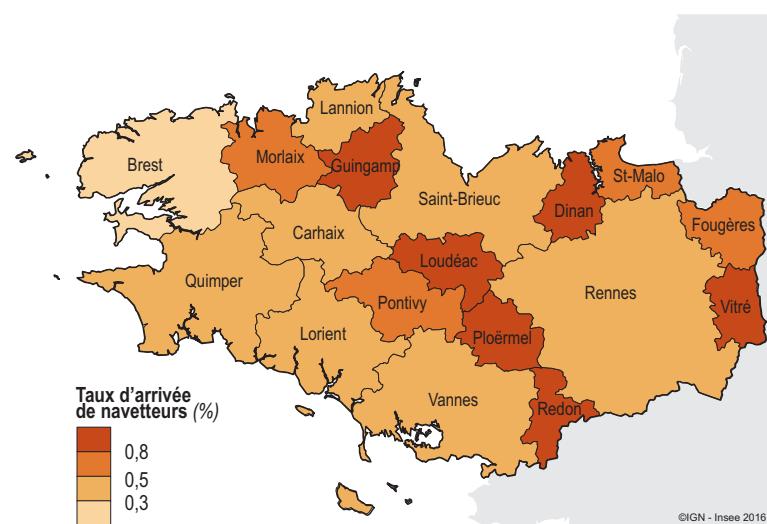
Entre 2008 et 2013, l'effet conjugué des tensions sur les marchés immobiliers littoral et urbain conduit à un double phénomène. D'une part, une diffusion des flux (installations) de retraités à l'intérieur de la région et, d'autre part, un éloignement continu des lieux de travail et de résidence pour les actifs. La périurbanisation contribue ainsi à dynamiser l'économie présente de certains territoires à l'écart du littoral ou des grands pôles d'emplois (*figure 3*).

Les taux d'arrivée de retraités dans les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Pontivy sont supérieurs à la moyenne des zones d'emploi de leur catégorie (*définitions*). Dans une moindre mesure, c'est aussi vrai pour la zone d'emploi de Ploërmel. La majorité des retraités qui s'installent dans ces espaces intérieurs de la région étaient auparavant employés, ouvriers ou agriculteurs.

Entre 2007 et 2013, des actifs travaillant dans les zones d'emploi de Rennes, Saint-Malo et Vannes viennent résider dans celles de Dinan, Redon, ou Ploërmel. En progression sur la période récente, ces taux d'installation d'actifs placent ces trois territoires parmi les 40 premières zones d'emploi françaises pour l'accueil de navetteurs (*définitions*). Les cadres et professions

3 Une attractivité résidentielle diffuse sur l'ensemble du territoire breton

Trois mesures de l'attractivité résidentielle par zone d'emploi en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013

intermédiaires s'avèrent surreprésentés dans les flux d'installation vers Dinan tandis que les ouvriers et employés

rassemblent respectivement 56 % et 53 % des arrivées à Ploërmel et Redon.

Dans le même temps, les zones d'emploi de Guingamp et Vitré demeurent des espaces de résidence attractifs pour les ménages travaillant dans les zones d'emploi adjacentes. Plus qu'ailleurs, les deux métropoles de la région forment avec les communes de leur zone d'emploi des espaces au sein desquels les ménages travaillent et résident.

Ainsi, sur la période observée, certaines zones d'emploi bretonnes ont attiré des populations (retraités, touristes, actifs travaillant hors zone) ayant fait le choix d'y séjourner ou d'y résider. Ces populations sont porteuses de revenus alimentant l'économie présente locale. D'autres zones d'emploi ont capté des emplois productifs

ou des compétences rares. Les mesures d'attractivité économique réalisées dans cette étude se fondent sur une optique « offensive ». Elles ne tiennent pas compte des flux de sorties et ne présagent en rien du niveau d'attractivité futur des zones d'emploi bretonnes. ■

Définitions

Les 321 zones d'emploi sont des espaces géographiques dans lesquels résident et travaillent la plupart des actifs. Ce découpage définit des territoires pertinents pour les diagnostics économiques locaux. Il peut ainsi guider la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

La partition de l'économie en deux sphères présente et productive (ou non présente), permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités. Les activités et les emplois présentiels répondent aux besoins des populations présentes sur le territoire. Les activités productives, produisent

des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Dans une région donnée, l'analyse du niveau et de l'évolution relative de l'attractivité des zones d'emploi peut s'enrichir de comparaisons territoriales, y compris à l'extérieur de la région. À cet effet un référentiel national classant les 321 zones d'emploi en 5 catégories, selon leur taille en nombre d'emplois, a été élaboré. Ce classement permet le calcul de moyennes par classe, respectivement notées moyenne 1, moyenne 2 ...

Répartition des zones d'emploi de Bretagne dans les catégories France

Nombre d'emplois	Nombre de zones d'emploi de la catégorie en France	Répartition des zones d'emploi bretonnes par catégorie
5 - 230 000 ou plus	16	Rennes
4 - 125 000 à 230 000	34	Brest, Vannes
3 - 70 000 à 125 000	48	Lorient, Quimper, Saint-Brieuc
2 - 35 000 à 70 000	69	Saint-Malo
1 - Moins de 35 000	154	Carhaix-Plouguer, Dinan, Fougères, Guingamp, Lannion, Loudéac, Morlaix, Ploërmel, Pontivy, Redon, Vitré.

Cinq indicateurs permettent d'évaluer le niveau d'attractivité des zones d'emploi en 2013, les deux premiers relevant de la sphère productive et les trois suivants de la sphère résidentielle :

1. Le **taux d'arrivée d'emplois** représente le nombre moyen de créations et de transferts d'emploi dans les établissements de la zone d'emploi, décidés par des employeurs extérieurs, rapporté à l'emploi moyen dans la zone. Le champ est celui des activités dites « productives » : industries qui produisent des biens majoritairement exportés hors de la zone et services tournés principalement vers les entreprises correspondantes.

2. Le **taux d'arrivée d'actifs à compétences rares** dans une zone d'emploi rapporte, sur une période d'un an, le nombre d'arrivées d'actifs à compétences rares (cadres du privé et personnels de conception recherche du privé) au lieu de travail, au nombre total d'emplois de la zone. Par simplification, ces actifs sont nommés dans la publication « actifs qualifiés ».

3. Le **taux d'arrivée de retraités** est calculé en rapportant le nombre de retraités venus habiter dans la zone d'emploi sur une période d'un an à la population totale.

4. Le **taux d'installation d'actifs** résidant nouvellement dans la zone d'emploi et qui travaillent en dehors (navetteurs) rapporte le nombre d'actifs venus

habiter depuis un an dans la zone d'emploi et qui travaillent ailleurs, à la population totale. Les navetteurs sont des personnes ayant un emploi (ou actifs occupés) qui ne travaillent pas dans leur zone d'emploi de résidence.

5. La **part d'emplois touristiques** est une estimation de la proportion d'emplois salariés et non salariés liés à la présence de touristes dans la zone. Certaines activités comme les moyens de transport et les agences de voyage ne sont pas prises en compte. Les sources utilisées sont les DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) et les données de l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale).

Pour chacun des cinq indicateurs, l'évolution de l'attractivité entre 2008 (2007 pour le tourisme) et 2013 est mesurée de façon relative, les niveaux ne pouvant être comparés directement du fait d'importants changements de méthode survenus sur la période. L'analyse s'appuie donc sur l'évolution du positionnement relatif des zones d'emploi, à partir des valeurs standardisées prises par les indicateurs.

Le taux de création d'établissements (de la sphère productive) entre 2011 et 2013 est le quotient du nombre annuel de créations et transferts d'établissements (de la sphère productive) décidés par des sièges extérieurs à la zone d'emploi par le stock moyen d'établissements entre 2011 et 2013.

Insee Bretagne
36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Blau

Rédacteur en chef :
Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :
Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Arrivées d'emplois et de résidents - Un enjeu pour les territoires / Catherine Sourd (Insee). – Dans : *Insee première* n° 1622 (novembre 2016).
- Aire urbaine de Lorient : une convergence du tissu productif, de l'emploi et de l'attractivité / Isabelle Baudéquin (Insee) et Gilles Poupart (Audélor). – Dans : *Insee Analyses Bretagne* n° 21 (juin 2015).
- Compétitivité et attractivité ne vont pas de pair dans le Finistère / Ludivine Neveu-Cheramy (Insee). – Dans : *Insee Analyses Bretagne* n° 3 (juillet 2014).

